

délégués - en exercice	97
- présents	52
Pouvoirs	02
Total votants	54

Affaire n°216/03-2026

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 9 MARS 2026**

L'An deux mil vingt-six le lundi 9 mars à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 02 mars 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine OUMARI

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Jean-Paul BONVOISIN, Louis Marie SAOUT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, titulaires et Olivier FAGE, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFYSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Hocine OUMARI, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Espérance AUDINEAU, Laurent GAUTIER, titulaires et Patrick OFFROY, Madani KHALOUA suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD titulaires et Jean-Claude MERAKCHI, Julie GYONNET, Bernard NENY, Alexandra CHEVALIER, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. TABUY à M. BECQUART (CAPVM)
- de M. COCQUELET à M. CHAUMONT (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Xavier Mauborgne, Emmanuel Anthoine, Thomas Berthon, Virginie Brinjean, Guillaume Klotz

Excusés : Olivier Devaux, Guillaume Chatelot, Patricia Chauvaux

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Christophe Couloumy.

Excusés : Pascale Prunet, Joël Bigot

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Nathalie Canet

Excusés : Yannick Ponce, Michelle Bouilland Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, François Bouchart, Jean-Pierre Boutheon, Jonathan Zerdoun

Excusés : Sofiane Ghazelane, Jean-Pierre Foubert

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Frédéric Marcoux, Claude Seveste

Excusés : Suzanne Barnet, Patrick Salmon, Christine Fleck, Ziain Tadjine

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, Yann Lemaulf, Sébastien Gateau, Stéphane Robert, Eddy Bapelle, Philippe

Louise Dit Mauger, Jean-Claude Delavaux

Excusés : David Vicente, Thierry Herry, Christian Coquelet, Etienne Leroy, Nathalie Robaeys

216/03-2026 : Reprise anticipée des résultats 2025

Dans l'attente de pouvoir obtenir le Compte Financier Unique 2025 (CFU) et de pouvoir le proposer au vote, il est proposé à l'organe délibérant de voter la reprise anticipée des résultats 2025 comme suit, permettant l'établissement du Budget 2026. L'affectation définitive des résultats sera votée en même temps que le CFU lors d'un prochain comité avant le 30 juin 2026.

Entendu l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de voter la reprise anticipée des résultats 2025 afin de permettre l'établissement du Budget primitif 2026,

Considérant que l'affectation définitive des résultats sera votée en même temps que le Compte Financier Unique lors d'un prochain comité syndical et avant le 30 juin 2026,

Le Comité Syndical,

- CONSTATE ET ACTE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 pour le budget 2026,

- APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2025 se répartissant comme suit :

Section de fonctionnement :

Compte 002 en recettes = 15 279 598,89 €

Section d'investissement :

Compte 001 en recettes = 2 698 469,60 €

DECIDE d'annexer la balance arrêtée au 31 décembre 2025 et le tableau des résultats prévisionnels signés par la trésorerie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 9 mars 2026.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.